

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

COMPTE RENDU DE REUNION
SÉANCE DE LA CLE
DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024
À CARNOULES À 09H30

Date de la convocation : Le 14 novembre 2024

Nombre de représentants de la commission : 40
Présents : 26
Pouvoirs : 3
Absents excusés : 18

L'an deux mille vingt-quatre le 29 novembre, la Commission Locale de l'Eau du bassin versant du Gapeau s'est réunie Salle Communautaire de la CCVG, à Solliès-Pont, pour sa séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- *Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :*

Madame Véronique BACCINO – Conseil départemental du Var
Madame Isabelle MONFORT – Métropole Toulon - Provence – Méditerranée
Monsieur Philippe LAURERI – Communauté de communes de la Vallée du Gapeau
Monsieur Thierry DUPONT – Communauté de communes de la Vallée du Gapeau
Monsieur Pierre HENRY – Communauté de communes de la Vallée du Gapeau
Monsieur Jean-Bernard KISTON - Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures
Monsieur Jean-Louis BOYER - Communauté de communes Cœur du Var
Monsieur Roger ANOT – Commune de Belgentier
Monsieur Fernand BRUN – Commune de Pignans
Madame Catherine ALTARE – Commune de Puget Ville
Monsieur Michel NOIROT – Commune de Solliès-Ville
Monsieur Patrick MARTINELLI – Syndicat Mixte du Bassin versant du Gapeau
Monsieur Christian OLLIVIER – Parc naturel régional de la Sainte-Baume
Madame Aurore FAUCHAS – Parc naturel régional de la Sainte-Baume
Madame Magali ROUX – Métropole Toulon - Provence – Méditerranée

- *Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :*

Monsieur Franck CHAUVET – Fédération Hydraulique du Var
Monsieur Michel MAUREL – Syndicat agricole et horticole de Hyères
Madame Isabelle MAURY – Société du Canal de Provence
Monsieur Mickaël GUEGAN – Chambre d'agriculture du Var
Monsieur Julien PREYNAT – Fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique

- **Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés :**

Monsieur Lionel HOULLIER – DDTM
Monsieur Julien ASSANTE – DDTM
Madame Sophie LASNIER – AERMC
Monsieur Philippe PIERRON – AERMC
Monsieur Jérôme BENOIT – AERMC
Monsieur Raynald JAUBERT – OFB

POUVOIRS :

Madame la directrice de la DREAL PACA à la DDTM du Var
Monsieur Michel ARMANDI à Monsieur Philippe LAURERI
Madame Annie COMBES à Monsieur Franck CHAUVET

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Monsieur François DE CANSON – Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
Monsieur Laurent CUNEO – Métropole Toulon - Provence – Méditerranée
Monsieur Jean-Martin GUISIANO – Communauté d'agglomération Provence Verte
Monsieur Michel ARMANDI – Commune de Collobrières
Monsieur Ludovic ESTAMPE – Commune de Solliès-Toucas
Madame Laure MARAVAL – Métropole Toulon - Provence – Méditerranée
Monsieur Guirec QUEFFEULOU – Métropole Toulon - Provence – Méditerranée
Madame Annabelle REYNARD – Communauté d'agglomération Provence Verte
Madame Paule MISTRE – Chambre d'agriculture du Var
Madame Marine BRUNO – Syndicat Agricole et Horticole de Hyères
Madame Colette RICHARD – CIL « les résidents des quartiers Est de Hyères »
Monsieur Patrick COLLET – CIL de la Vallée de Sauvebonne
Madame Melanie KLOBB – CIL de la Vallée de Sauvebonne
Madame Isabelle MAURY – Canal de Provence
Madame Fatiha ELMESAUDI – AERMC
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement PACA
Agence Régionale de santé Rhône-Méditerranée
Monsieur Stéphane PENVERNE – Parc national de Port-Cros

SECRETAIRE DE SEANCE :

A l'UNANIMITE : Monsieur Philippe LAURERI, est désigné en qualité de secrétaire de séance

M. MARTINELLI, Président de la CLE, ouvre la séance à 09H30. Il remercie la Communauté de Communes Vallée du Gapeau pour l'accueil de la Commission Locale de l'Eau.
Il poursuit en rendant hommage à Monsieur Louis Fonticelli et demande à l'assemblée de faire une minute de silence en sa mémoire.

M. MARTINELLI, annonce l'ordre du jour de la séance.

Mme FAYS, intervient pour demander au Président de l'assemblée de lui accorder quelques minutes pour revenir sur certains points concernant la réunion du 20 juin 2024 à Carnoules. Elle demande à ce que la diffusion systématique des documents figurant à l'ordre du jour soit envoyés. Elle indique que les informations diffusées lors de cette réunion n'ont pas été transmises avec la convocation. Elle demande à ce que tous les documents soient fournis en même temps que la convocation pour les prochaines réunions. Elle poursuit en indiquant que certaines prises de paroles ne sont pas bien

retranscrites sur les comptes rendus. Absence d'information préalable sur le report des travaux de réduction de vulnérabilité. Absence de réunions de concertation et de bilan sur les travaux du PAPI Gapeau. Elle demande à communiquer auprès de la population sur le report des travaux de réduction de vulnérabilité du centre-ville à Solliès-Pont. Elle déplore la lenteur pour fixer une visite de terrain avec le Syndicat, en présence des services de l'Etat et des délégués locaux sur les travaux de réduction de la vulnérabilité à Solliès-Pont et Solliès-Toucas. Elle demande au Syndicat d'être présent lors des vingt ans de l'association afin de pallier au manque d'échanges et de répondre aux questionnements. Concernant l'entretien et la restauration de la ripisylve du lotissement des Vergers à Solliès-Toucas, plusieurs familles adhérentes à l'association ont alertés le Syndicat pour trois arbres de la parcelle communale tombés sur une maison, donnant lieu à un relogement d'urgence, les adhérents sont déçus par la gestion et l'intervention du Syndicat sur ce dossier qui a sous-estimé la situation. Elle termine sur le point de la DIG et taxe GEMAPI, en indiquant que le passage des élagueurs devient de moins en moins fréquent et regrette l'entretien fait anciennement par la Communauté de Communes Vallée du Gapeau.

M. MARTINELLI, fait remarquer à **Mme FAYS** de faire ses remarques en amont de manière à pouvoir faire des réponses claires et précises. Il indique que concernant la DIG les quinze communes sont très satisfaites du travail qui est fait par le Syndicat. Il complète en lui indiquant que la réunion de Carnoules est un atelier auquel les membres de la CLE ont été conviés et non une réunion de la CLE et sans document de travail car le travail est réalisé collectivement lors de la réunion et/ou les documents sont diffusés le jour de la réunion. Les travaux de Solliès-Pont pour la salle des fêtes ne sont pas des travaux dans le PAPI signé en 2020 mais pour le suivant. Le Président précise qu'il se rendra à la réunion de l'assemblée générale de l'association s'il est invité et si son emploi du temps le lui permet.

Mme FAYS ne souhaite pas rester à la suite de la CLE et quitte la salle.

M. MARTINELLI, indique pour information que Monsieur Christian DAVID a démissionné de ses fonctions et qu'une délibération pour le remplacer à la Commission Locale de l'Eau doit être prise par la Communauté de Communes Cœur du Var afin désigner son représentant.

Analyse de la compatibilité du SAGE du BV du Gapeau avec le SDAGE 2022 – 2027, par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau (Mme Châu Chrétien)

Mme CHRETIEN, présente l'analyse de la compatibilité du SAGE avec le SDAGE 2022-2027.

M.OLLIVIER, intervient sur deux sujets, les zones de sauvegardes et les zones humides, il indique qu'il est important d'intégrer dans le SAGE les résultats de l'étude du PNR pour compléter le document.

M.CHAUVET, indique une volonté de communication et de concertation concernant les seuils de sécheresse (alerte renforcée et crise sur le Gapeau), et demande au PNR de bien vouloir transmettre l'étude.

M.OLLIVIER précise que c'est une étude menée par le parc naturel régionale de la St Baume menée de 2018 à 2022 et dès 2023 portées à connaissance par le Préfet.

Mme CHRETIEN rajoute que sur les zones de sauvegarde, une zone existante sur la nappe alluviale est intégrée dans le SAGE. L'étude du Parc est venue compléter la connaissance sur la partie GAPEAU amont et sera intégrée dans le SAGE lors d'une prochaine révision du document. Sur la partie tête de

bassin secteur karstique, une étude à la suite du projet de R&D du BRGM pourra permettre d'aller plus loin sur la définition des zones.

Mme FAUCHAS indique que les études sont disponibles sur le site du SDAGE.

M.ASSANTE, indique une révision prochaine de l'arrêter sécheresse, et l'intégration des résultats d'études. Sur la partie concertation citoyenne il y a un appel à projet de l'Agence de l'Eau pour rencontrer les citoyens et entreprises sur les sujets de l'eau au sens large.

Mme ROUX, intervient sur la marinisation du SAGE en se demandant si c'est le SDAGE 2022-2027 qui oblige de mariner les SAGE et quelle articulation doit-être recherchée avec les démarches qui existent déjà, notamment le contrat de Baie des Iles d'Or et la charte du Parc National de Port-Cros.

Mme CHRETIEN répond qu'il s'agit d'une demande nationale pour les SAGE en territoire littoral.

M.ASSANTE, indique qu'effectivement c'est écrit dans le SDAGE mais que la stratégie n'est pas fixe et qu'elle est à élaborer pour aboutir à un lien Terre-Mer.

Mme MONFORT se pose la question s'il y a un contenu bien défini sur le volet marinisation, que demande-t-on exactement d'étudier.

Mme CHRETIEN répond que c'est à libre volonté de la CLE, soumis à concertation, débat autour du sujet, quoi mettre en avant stratégiquement, comment améliorer la visibilité et la gestion sur le territoire.

Mme ALTARE, se demande pourquoi interdire les prélèvements domestiques.

Mme CHRETIEN, indique que c'est une proposition qui doit être soumise à réflexion de la CLE, pour savoir comment aller plus loin dans la gestion de ses prélèvements.

Mme MONFORT se demande si le périmètre s'étend jusqu'aux îles.

⇒ Le périmètre du SAGE comprend les îles de la commune d'Hyères.

Mme LASNIER répond que c'est l'objet de la réflexion de ce jour, il n'y a pas de positionnement pris, ça va dépendre des enjeux identifiés et du périmètre, il n'y a pas de décisions de prises.

Mme LASNIER poursuit avec la consultation et participation citoyenne, en indiquant que l'Agence de l'Eau accompagne sous forme d'appel à projet. Intégration dans le douzième programme. L'idée est d'avoir un travail plus rapproché avec les citoyens et les faire participer à l'élaboration. Sur les réservoirs biologiques, elle précise qu'une étude est sortie récemment auprès de l'Agence de l'Eau qui met en évidence les zones. Concernant le PTGE, l'Agence de l'Eau est favorable à son élaboration. Pour les prélèvements domestiques, oui il y a possibilité d'intégrer des règles sur les forages domestiques.

Mme MONFORT, pense qu'il est intéressant d'intégrer une aide pour les particuliers pour le stockage de la récupération d'eau de pluie.

Mme LASNIER, l'agence de l'eau prévoit un accompagnement sur ce type d'action.

M. NOIROT, se demande si les politiques macro d'aménagement tiennent compte du SAGE.

⇒ Les documents du SAGE sont opposables. Dès lors qu'un projet est soumis à la loi sur l'eau le projet doit être compatible avec le SAGE

Mme CHRETIEN propose au président de passer au vote de la compatibilité du SAGE avec le SDAGE afin d'établir une délibération et un passage en MISEN le 19 décembre par la DDTM.

M. BRUN demande à ce qu'un glossaire des abréviations soit établi afin de mieux comprendre.

La compatibilité entre le SAGE et le SDAGE est votée par la CLE - Avis favorable à l'unanimité.

Point d'avancement sur la mise en oeuvre des volets Qualité – Quantité – Milieux – Inondations – Gouvernance du SAGE par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau

M. DUPONT, se demande quel doublon peut-il y avoir entre le SAGE et la compétence des EPCI qui ont suivi les SPANC et le contrôle des SPANC. **Mme CHRETIEN** lui répond qu'il n'y a pas de doublon mais plutôt un complément, un échange entre les techniciens grâce aux réunions de techniciens programmées une fois tous les deux ans.

Mme MONFORT, se demande où en est l'OUGC.

M. GUEGAN, indique que les rendus finalisés seront transmis dans les délais.

M. ASSANTE, précise que ce sujet d'animation est important.

Mme CHRETIEN, indique que les travaux du seuil de la Clapière sont reportés à l'été prochain à cause des relevés géotechniques nécessaires qui n'ont pu être programmés dans les temps en raison du niveau d'eau dans le Gapeau.

Mme DEHESDIN, intervient sur le bilan PAPI à mi-parcours, en indiquant que 71% des actions sont engagés avec 36 actions engagées. Concernant l'Oratoire les travaux seront terminés au mois de mai 2025. 58% des aides ont été attribuées, encore en phase de conception.

Mme FAUCHAS, intervient sur le volet quantité, en indiquant que sur les canaux, le PNR est un acteur. Sur la base de données prélèvements, le PNR a mis en place un outil concernant le suivi de l'ensemble des points d'eau de la St Baume (débits, suivi qualité, quantité, captages) en lien avec la base de données de l'Agence de l'Eau concernant le suivi des prélèvements.

Présentation du Plan de Bassin pour l'Adaptation au Changement Climatique par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – par L'agence de l'eau Rhône Méditerranée (M. Philippe Pierron)

Mme MONFORT, ne voit pas dans les actions aux choix celle de l'importation de l'eau.

M. PIERRON, indique proposer des solutions les plus durables sur le long terme.

M. CHAUVET, précise que nos anciens, pendant la période de sécheresse avaient trouvés des solutions avec leurs moyens.

M. BRUN, dit qu'il faut réglementer les forages privés.

M.ASSANTE, indique qu'il ne s'agit pas de la compétence de l'Etat mais que les règles de gestion peuvent-être incluses dans la SAGE.

Le Président clôture la séance.

*****FIN DE SEANCE 12H15*****

Le Président,
Patrick MARTINELLI

